

Rapport annuel 2013



Sur la place de l'Hôtel de Ville, plus de 2000 personnes handicapées, proches, amis et aidants ont donné un signal fort contre les mesures d'austérité dans le domaine du handicap.

Sommaire

1	Argent et esprit.....	3
2	Sujets politiques	3
2.1	Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	3
2.2	Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé 2010-2015	4
2.3	Alliance bernoise santé psychique	4
2.4	Transports publics	5
2.5	Intégration professionnelle.....	5
3	Lobbying, relations publiques et mise en réseau	5
3.1	Contacts avec l'administration, les autorités et les associations	5
3.2	Consultations, interventions et lobbying politiques	6
3.3	Relations publiques	6
3.4	Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	7
4	Projets.....	7
4.1	Plateforme politique du handicap	7
5	Questions internes	7
5.1	Collaboration avec les organisations membres	7
5.2	Comité	8
6	Remerciements.....	8

1 Argent et esprit

Une vie autonome ménageant la liberté de choix, tel est le fil rouge du rapport relatif à la politique du handicap du canton de Berne, adopté par le Grand Conseil en 2012. Ce texte annonce un changement de paradigme pour les personnes handicapées, car il abolit la mise sous tutelle à peine voilée pour encourager une vie autonome où chacun assume ses responsabilités. Quiconque est en mesure de mener une telle vie, doit pouvoir le faire. La personne qui, pour cela, a besoin d'un accompagnement, doit en bénéficier. Tel est l'esprit qui souffle désormais, la nouvelle attitude à la base de la politique du handicap. Elle postule que toutes les existences humaines sont de même valeur : c'est la fin de la ségrégation, de la discrimination, du mépris et de la dévalorisation.

Le gouvernement et l'administration ont élaboré ces nobles principes. A peine un an plus tard, le domaine des adultes handicapés doit faire face aux coupes budgétaires linéaires les plus rigoureuses de tous les temps. Pourtant, lorsque les retombées concrètes de telles restrictions sur le destin des personnes directement touchées apparaissent en pleine lumière, les chiffres abstraits du budget passent à l'arrière-plan, et même un Grand Conseil, pourtant prêt à serrer les cordons de la bourse, tire la sonnette d'alarme. Chapeau, Madame la députée Christine Häsler, pour votre intervention ! Il est rare, et nous le regrettons, qu'un membre du Grand Conseil intervienne et argumente à ce niveau, avec un tel engagement et une telle authenticité, enracinée dans un vécu personnel, avec autant de sincérité, de non-violence et de douceur, mais avec un désir aussi ardent de convaincre.

Nous n'avons pas fêté cette victoire. En effet, nous déplorons que notre lobbying commun fasse payer la facture à ceux qui n'ont pas pu se faire entendre. Ce sont, en premier lieu, les patients psychiatriques de longue durée. Puis, les clients des services de transport handicap ainsi que ceux des services d'aide et de soins à domicile, dans le domaine de l'aide au ménage. Lorsqu'on limite encore les coûts de la variante la moins chère, la stratégie cantonale donnant la préférence aux services ambulatoires et aux solutions situées en-dehors des institutions apparaît paradoxale.

Quelles sont les conséquences ? Les coupes linéaires produisent souvent des dommages coûteux et irréparables. C'est pourquoi nous restons à la disposition de nos partenaires pour réexaminer les structures des prestations et des coûts, pour chercher des solutions individuelles, supportables et plus durables et, enfin, pour participer à la mise en œuvre des mesures d'austérité élaborées de telle manière.

Je remercie mes collègues du Comité de la cch de leur engagement de tous les instants. J'exprime tout particulièrement ma reconnaissance à Yvonne Brütsch et Christa Schwab pour leur zèle, le professionnalisme, la diligence, la circonspection, la précision et l'efficacité avec lesquels elles traitent leur sujet, qualités qui transparaissent dans les publications, le réseautage, les manifestations, la structure et l'organisation des affaires.

Kurt W. Meier, Président de la cch

2 Sujets politiques

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

L'année précédente, le Grand Conseil avait approuvé le rapport relatif à la politique du handicap du canton de Berne, et Brains avait commencé à préparer la **Procédure visant à l'élaboration des besoins particuliers et prestations (PEBP / en allemand VIBEL)**. Les travaux menés en 2013 ont consisté essentiellement à poursuivre le développement de cet outil.

Au cours du premier trimestre, les deux demi-cantons de Bâle ont décidé de renoncer à la PEBP, donnant la préférence à l'outil IBB (individueller Betreuungsbedarf = besoin individuel d'assistance), utilisé par les cantons de Suisse orientale pour le financement des institutions. Le canton de Berne est parvenu à la conclusion qu'il est, malgré tout, judicieux pour lui de poursuivre le développement de la PEBP. En effet, l'outil IBB ne peut pas mesurer le besoin individuel et ne se prête donc pas à la mise en place du financement lié au sujet. Toutes les parties prenantes se sont ralliées à cette décision. Au

cours du premier semestre, Brains a comblé les lacunes de l'outil, tandis qu'au second semestre, les consultants ont effectué des études dans trois institutions et auprès de particuliers. Il s'agit maintenant de définir des coûts normatifs en établissant un rapport entre les résultats de l'enquête et les coûts globaux d'une institution. La cch continuera à participer activement au processus d'élaboration.

En septembre, la cch a organisé une **manifestation d'information**. Claus Detreköy, chef de division à l'Office des personnes âgées et handicapées OPAH, a présenté aux personnes handicapées, à leurs proches et à leurs conseillers le changement de paradigme qui s'annonce. La manifestation a suscité un vif intérêt : plus de 80 personnes y ont assisté, s'informant, prenant part à la discussion ou posant des questions critiques.

2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé 2010-2015

Au printemps, le Conseil-exécutif a approuvé l'Ordonnance sur les mesures de pédagogie spécialisée OPSpéc, texte qui divergeait très peu du projet mis en consultation. Au moins, l'ordonnance ne stipule plus explicitement que la scolarisation intégrative représente une exception. Parallèlement, l'administration a défini de quelle manière les travaux à ce sujet allaient se poursuivre. Le Conseiller d'Etat Pulver va désormais diriger le comité de pilotage – ce qui constitue de notre point de vue une mesure très positive. Nous espérons que les choses vont bouger et que des solutions aux nombreux problèmes de coordination seront trouvées. Nous espérons aussi que le débat approfondi attendu sur le sujet de l'enseignement spécialisé mettra en évidence les avantages de la redistribution des compétences. Au cours de l'une des premières réunions, le Conseiller d'Etat Pulver a suggéré que les principaux acteurs siègent dans le comité de pilotage. De cette manière, la cch, représentée par Yvonne Brütsch, pourra désormais participer aux travaux et défendre ses intérêts au plus haut niveau stratégique.

Quatre fois par an, Socialbern organise des échanges sur un sujet d'actualité : une personnalité rencontre alors un invité-surprise. Au mois de mars, Socialbern avait convié à sa rencontre le Conseiller d'Etat Pulver, tandis qu'Yvonne Brütsch, en qualité d'invitée-surprise, avait pour mission de sonder ses intentions. Une occasion unique pour montrer au Conseiller d'Etat Pulver combien son engagement en tant que Directeur de l'instruction publique est important dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

En fin d'année, la cch a reçu, de la part de l'administration, plusieurs demandes de collaboration dans des groupes de projet et des groupes de travail. D'une part, il s'agit de préparer les bases qui permettront la mise en œuvre de l'OPSpéc et, d'autre part, il faut se pencher sur la question de savoir comment orienter l'enseignement spécialisé et qui est responsable de ces choix.

2.3 Alliance bernoise santé psychique

Christa Schwab

La plateforme Internet psy.ch est un guide pour tout ce qui concerne la santé psychique dans le canton de Berne. Tant pour les personnes concernées et leurs proches que pour les professionnels, le site Internet donne en effet une vue d'ensemble des diverses possibilités d'entraide, de conseil et de thérapie qui existent dans le canton. Lors des préparatifs, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP s'est montrée attentive à notre souhait : faire en sorte que la conception du site tienne compte de l'optique des personnes concernées et des proches. Nous avons notamment suggéré que la recherche sur le site psy.ch ne s'effectue pas selon le diagnostic mais en fonction du ressenti des personnes présentant des troubles psychiques, donc selon des problématiques telles que « Je n'arrive pas à m'endormir » ou « J'entends des voix ». Nos propositions ont été, autant que possible, prises en compte par les responsables de psy.ch.

Fin mai, l'Alliance bernoise santé psychique a organisé un atelier sur le sujet « Primauté de l'ambulatoire sur le résidentiel ». Cette manifestation a suscité un vif intérêt parmi les personnes touchées, les proches et les professionnels – environ 30 personnes y ont participé. Dans des groupes composés sur un mode « triologique », les participants ont défini les besoins auxquels devrait répondre la prise en charge psychiatrique. Dans un second temps et sur la base des résultats de

l'atelier, le groupe restreint va rédiger une prise de position sur les sujets « Primauté de l'ambulatoire sur le résidentiel », « Régionalisation de la prise en charge psychiatrique » et « Equipes mobiles ».

Enfin, l'Alliance bernoise s'est impliquée avec succès dans le débat sur les mesures d'austérité, afin que la psychiatrie ambulatoire ne soit pas touchée.

De manière générale, nous sommes parvenus, au cours de l'année passée, à élargir le réseau de l'Alliance bernoise santé psychique, à poursuivre l'édification de cette organisation et son implantation dans le canton et à associer davantage les personnes concernées à ses activités. Les Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale se sont déroulées pour la seconde fois, du 5 septembre au 22 novembre. Leur but est de sensibiliser davantage la population à la problématique et de déstigmatiser les troubles psychiques.

2.4 Transports publics

Nous avons pris contact avec la BLS pour deux raisons : le mauvais fonctionnement des marches coulissantes et la nécessité de mettre en place un système d'information pour les personnes déficientes visuelles. Lors d'un entretien au printemps, la BLS a assuré qu'elle allait progressivement remédier aux défauts des marches coulissantes. Du fait de notre intervention, la BLS a aussi amélioré les informations pour les voyageurs avec un handicap sur son site Internet. La cch est régulièrement tenue au courant des changements en la matière et les publie dans son bulletin. Marc Fehlmann, expert dans le domaine « construction adaptée aux déficients visuels et transports publics », a inspecté différentes gares et signalé les problèmes à résoudre au responsable local des bâtiments.

Par l'intermédiaire de la « Boîte à réclamations TP », nous obtenons des renseignements sur les barrières et les obstacles que les personnes handicapées rencontrent en utilisant les transports publics. Nous transmettons ces réclamations aux services compétents. Malheureusement, tous les problèmes signalés ne peuvent pas être immédiatement résolus ; en effet, comme des délais de transition sont prévus, les transports publics ne devront être totalement accessibles qu'à la fin de l'année 2023.

2.5 Intégration professionnelle

Au cours d'un atelier d'une demi-journée, le Comité a mené une réflexion approfondie afin de savoir ce que la cch pouvait faire pour encourager l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Dans un premier temps, le Comité a prévu d'impliquer les organisations membres, démarche qui aura pour cadre la première assemblée générale de 2014. Nous avons cependant remis à plus tard l'étape consistant à creuser les autres idées, car, à partir du milieu de l'année, la lutte contre les mesures d'économie était devenue notre tâche prioritaire.

3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau

3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations

Pour atteindre nos objectifs politiques, nous devons travailler en réseau avec les autorités, l'administration, le monde politique et les associations. Les questions politiques qui nous préoccupent ont fait l'objet de nombreux entretiens informels et meetings officiels avec les représentant-e-s des autorités et les acteurs politiques. La rencontre avec le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices est déjà devenue une tradition. Les échanges ont tourné essentiellement autour des mesures d'austérité dans le domaine du handicap et de la psychiatrie. Le Comité s'est en particulier étonné que, dans les médias, le Conseiller d'Etat Perrenoud exprime peu de regret et de sympathie à l'égard des personnes handicapées frappées par les mesures d'austérité. Le Comité rencontre régulièrement l'OPAH afin d'approfondir les sujets communs. L'enseignement spécialisé, la mise en œuvre du plan stratégique et du rapport sur les adultes handicapés ainsi que les mesures d'économies se situent au cœur des échanges. La cch a en outre insisté sur le fait que la situation s'était à nouveau dégradée dans le domaine du placement. Il est urgent de créer des possibilités adéquates pour les personnes handicapées ayant un important besoin d'assistance. Il ne

suffit pas de créer des places conformes aux critères du Service de coordination et de conseil pour les placements difficiles (SCCP).

Fin mars, une délégation de la cch a rencontré le Conseiller d'Etat Pulver et ses collaboratrices et collaborateurs. Il s'agissait de sensibiliser le Conseiller d'Etat à ce que signifient le partage des compétences et les bases légales en vigueur pour les enfants handicapés : actuellement, le fait qu'un enfant handicapé soit scolarisé sur un mode intégratif ou séparatif dépend surtout de l'implication des parents.

Au milieu de l'été, l'entretien avec la Conseillère d'Etat Egger était au programme. Nous avons obtenu la possibilité de discuter de différents problèmes avec elle et ses collaboratrices et collaborateurs. Le canton a déjà commencé à signaler visuellement les systèmes de communication pour malentendants (boucles magnétiques). En automne 2013, les auditoriums devaient être munis d'une nouvelle signalisation. Les impératifs concernant l'acoustique des locaux dans les bâtiments historiques sont en cours de révision, tandis que le personnel est sensibilisé au sujet de la déficience auditive. Malheureusement, le Canton ne voit aucune possibilité d'aider les communes à appliquer la Loi sur l'égalité pour les handicapés dans l'espace public. Les organisations du handicap doivent donc agir elles-mêmes.

Par ailleurs, des entretiens réguliers ont lieu avec Socialbern et nous avons pu poursuivre nos échanges avec LEBE (Enseignantes et enseignants Berne). Le but de tous ces contacts est de s'informer réciproquement sur les positions adoptées à l'égard des sujets d'actualité et de coordonner les démarches communes.

3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

Fin juin, le Conseil-exécutif a adopté le rapport **Examen des offres et des structures EOS 2014**, à l'intention du Grand Conseil, rapport qui prévoyait des allègements budgétaires compris entre 231 et 491 millions de francs par an. En 2016, le domaine du handicap aurait dû économiser environ 16 millions de francs et, à partir de 2015, 29 millions de francs. Il est apparu très rapidement que la cch, de concert avec Socialbern, allait lutter contre ces coupes radicales. Les économies auraient nettement péjoré la situation des personnes en situation de handicap – il aurait été encore plus difficile de trouver des lieux de vie, en particulier pour les personnes ayant un besoin d'assistance important. Pour l'ouverture de la session de septembre, Socialbern a organisé un meeting avec le Grand Conseil ; en outre, pendant toute la session, des personnes handicapées, des proches et des directeurs d'institution se sont rendus pendant midi à l'Hôtel de Ville pour dialoguer avec les députés au Grand Conseil. De nombreuses personnes handicapées et des proches se sont adressés personnellement aux députés, par courrier postal ou électronique, tandis que la cch leur soumettait ses arguments. Le premier jour de la session de novembre, environ 2000 personnes handicapées, proches, amis, collaboratrices et collaborateurs d'institutions ont accueilli les membres du Grand Conseil. Un rassemblement impressionnant ! D'ores et déjà, il était prévisible que les mesures d'austérité prévues pour le domaine du handicap perdraient nettement de leur ampleur. Nous avons regretté que le Grand Conseil décide de compenser en partie les économies auxquelles il a renoncé par des coupes dans le secteur de la psychiatrie. A ce sujet, les députés ont fait la sourde oreille à nos arguments.

Au mois de mai, la cch a présenté sa **réponse à la consultation au sujet de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles**. Elle y exigeait que la mise en application de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles veuille à créer un cadre et des bases permettant de favoriser par des mesures spécifiques l'égalité des personnes handicapées dans le domaine de la culture. A l'avenir, les échanges entre la Section des activités culturelles et la cch seront intensifiés afin de promouvoir spécifiquement la participation des personnes handicapées à la vie culturelle.

3.3 Relations publiques

En 2010 déjà, le Comité avait réfléchi à la façon dont la cch pourrait développer ses activités de relations publiques. Reprenant les suggestions du Comité, la Direction a analysé ses tâches de

manière approfondie et a récapitulé ses conclusions dans un concept de la communication. Le Comité a approuvé ce document au cours de l'exercice. Ces travaux ont eu un certain nombre de conséquences pratiques : la cch s'est exprimée plus souvent dans les médias, elle a publié huit communiqués de presse, répondu à plusieurs sollicitations de la part des médias et obtenu l'occasion de publier un article sur la scolarisation intégrative dans la revue « Schulpraxis » de l'association professionnelle LEBE. Les médias ont évoqué la cch en rapport avec les allègements budgétaires dans le domaine du handicap et avec l'accessibilité des transports publics ; ils ont signalé le projet « Plateforme politique du handicap » et exposé la façon dont le lobbying des organisations de personnes handicapées est organisé dans le canton de Berne.

3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. En mars, le groupement a organisé une journée d'étude à Olten. Avec les autres organisations, nous avons réfléchi à la manière de soutenir l'égalité des personnes handicapées dans les cantons. La journée d'étude a donné naissance à deux projets : il s'agira tout d'abord de constituer une banque de données procurant un aperçu des bases légales de l'égalité des personnes handicapées dans les différents cantons. Cet outil permettra aux cantons de tirer parti des expériences des autres cantons. En second lieu, le groupement va élaborer un guide servant à préparer des réglementations applicables à l'échelon cantonal.

4 Projets

4.1 Plateforme politique du handicap

Depuis assez longtemps, nous nous demandons ce que la cch peut faire pour que les personnes handicapées soient en mesure de défendre si possible elles-mêmes leurs intérêts dans les organes politiques. Nous avons rapidement reconnu que la cch ne pouvait pas aboutir seule à une percée, mais qu'elle devait collaborer avec les partis politiques. Ceux-ci étaient d'ailleurs prêts à offrir leur concours. Nous avons abordé ce sujet début juillet lors d'une table ronde destinée à sensibiliser les représentants des partis. Nous y sommes très bien parvenus, de telle sorte que, début décembre, nous avons pu organiser la journée d'étude « Plateforme politique du handicap ». La cch y a convié les personnes handicapées qui veulent faire bouger les choses et désirent s'engager politiquement. A la suite de trois exposés, les participants ont dialogué avec les partis politiques et les conférences de personnes handicapées. Ils ont recueilli des informations, exprimé leurs revendications et établi de premiers contacts. La journée d'étude avait attiré environ 25 personnes handicapées. A l'issue de cette manifestation, une conclusion s'imposait : il faut continuer, les participants veulent poursuivre leur action. C'est pourquoi la cch va de nouveau organiser une plateforme politique du handicap en 2014 et convier tous les participants à titre d'invités à ses assemblées générales.

5 Questions internes

5.1 Collaboration avec les organisations membres

L'assemblée générale constitue une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, nous avons évalué les expériences recueillies au cours de la première année d'existence de la contribution d'assistance avec nos invités : Rolf Schuler (Association Cerebral et Fassis), Silvia Studer (assistante sociale, Pro Infirmis) et Barbara Obi (office AI Berne). Début juillet, nous avons discuté avec des membres du Grand Conseil au sujet de l'autoreprésentation des personnes handicapées. En septembre, Christa Schwab, Lukas Hohl et Daniela Lutz nous ont informés au sujet des campagnes de sensibilisation sur la santé mentale. Enfin, en novembre, le Conseiller d'Etat Pulver a répondu à nos questions sur l'enseignement spécialisé et la scolarisation intégrative dans le canton de Berne.

L'échange d'informations et d'expériences entre les services spécialisés a eu lieu deux fois ; les participants apprécient beaucoup cette manifestation. Elle permet aussi à la cch de se faire une idée plus concrète de l'activité de conseil et des questions qui se posent dans ce cadre.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international. Ces courriels ont paru 23 fois.

5.2 Comité

L'année passée, le Comité s'est réuni pour sept séances et un atelier d'une demi-journée. Bien entendu, les sujets politiques étaient alors au premier plan. En outre, le Comité a préparé quatre assemblées générales. Après la démission de Barbara Aeschbacher et Josef Stadelmann, le renouvellement du Comité a été plusieurs fois à l'ordre du jour, car il n'est pas aisé de trouver des membres qui se prêtent à cette fonction. Josef Stadelmann a été remplacé par son successeur chez Pro Infirmis, Walter Zuber. Par ailleurs, les déficients auditifs sont désormais présents au Comité en la personne de Urs Germann. Actuellement, il manque au Comité une personne qui représenterait le domaine de l'enseignement spécialisé. Nous espérons pouvoir combler cette lacune en 2014.

6 Remerciements

Le Comité et la Direction remercient les personnes et organisations qui ont mis leur temps et leurs connaissances au service de la cch. Sans elles, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Nous voudrions citer nommément ici tous ceux et toutes celles qui ont collaboré au sein du Comité ou d'un groupe de travail (GT).

- *Comité* : Barbara Aeschbacher (jusqu'en mars), Urs Germann (à partir de l'été), Lukas Hohl, Kurt Meier (Président), Käthi Rubin, Walter Zuber, Béatrice Stucki.
- *GT enseignement spécialisé* : Barbara Aeschbacher (jusqu'en mars), Kathrin Bodmer, Ursula Beck, Yvonne Brütsch, Martina Nydegger
- *Groupe restreint santé psychique* : Christa Schwab, Lukas Hohl, Markus Eisendraut, Daniela Lutz, Gabriela Imhof, Susanna Regli (jusqu'en juin), Hasim Sancar, Mike Sutter (à partir de septembre), Gerhard Schmutz, Regula Thommen, Silvia Wicky
- *Gare de Berne* : Herbert Bichsel, Yvonne Brütsch, Pierre Chanez, Marc Fehlmann
- *Représentant-e-s de la cch dans les groupes-conseil, groupes de travail et groupes spécialisés* :
Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés : Yvonne Brütsch, Kurt Meier, Käthi Rubin, Walter Zuber ; *Mise en œuvre de la stratégie enseignement spécialisé 2010-2015* : Kathrin Bodmer, Yvonne Brütsch, Ursula Meier-Beck, Martina Nydegger ; *Service de coordination et de conseil pour les placements difficiles* : Käthi Rubin, Walter Zuber ; *Commission auxiliaire pour le trafic ferroviaire régional bernois* : Marc Fehlmann ; *Commission psychiatrie, Comité d'organisation des journées d'action, Radio loco-motivo et Campagne nationale de sensibilisation* : Christa Schwab.

Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche.

Nous remercions les intervenant-e-s et les participant-e-s qui ont contribué à l'animation de nos assemblées générales. Il s'agit de Rolf Schuler, Silvia Studer, Barbara Obi, Thomas Fuchs, Blaise Kropf, Samuel Leuenberger, Katrin Zumstein, Daniela Lutz et Bernhard Pulver. Nous désirons remercier aussi les intervenant-e-s de notre journée d'étude « Plateforme politique du handicap » : Simon Ryser, Katrin Zumstein et Herbert Bichsel – tout comme ceux de l'atelier de l'Alliance bernoise, Manuel Moser et Roland Gasser.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements au Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI) dont le collaborateur Rolf Landolt a tenu la comptabilité de la cch avec toute la rigueur qui s'impose. Un grand merci également à Pro Infirmis canton de Berne qui a effectué divers envois pour la cch et enregistré les inscriptions à la manifestation d'information.

Pro Infirmis canton de Berne nous a alloué sur son fonds d'innovation un généreux subside pour nos projets. Un grand merci !

Nous désirons remercier ici tous nos partenaires. Nous mentionnons en particulier les collaboratrices et collaborateurs de la SAP, de la DIP, ainsi que de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Notre gratitude va tout autant aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. En conclusion, nous remercions Intégration Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

Yvonne Brüttsch, Directrice

Berthoud, janvier 2014

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud

034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch

www.kbk.ch, CCP 30-441559-4